

# MPT de Pen ar créac'h : acharnement contre le droit syndical et dilapidation d'argent public

Le 31 mai 2021

Envers et contre tout, la direction de la MPT de Pen ar créac'h a donc décidé d'aller jusqu'au bout en saisissant la Cour de cassation pour faire casser le jugement du tribunal judiciaire de Brest. Celui-ci avait confirmé la désignation de Marianne Gambier comme Responsable de section syndicale.

A ASSO-Solidaires, cette saisine de la Cour de cassation nous interroge gravement.

Elle n'a aucun intérêt « local » puisque depuis ce jugement, Marianne Gambier a été élue sur une liste ASSO-Solidaires déléguée du personnel lors des élections au Conseil social et économique (CSE). Elle est désormais salariée protégée et seule l'inspection du travail pourra valider, ou non, son « licenciement économique ».

Le but recherché par la direction de la MPT de Pen ar créac'h est donc ailleurs. Peut-être s'agit-il de faire revoir le droit syndical à la baisse, et de faire valider par la Cour de cassation une vision restrictive de la convention collective dans le secteur de l'animation. Convention dont, notons-le, les syndicats de salariés mais aussi d'employeurs au niveau national avaient jusqu'à présent une même lecture, favorable aux salariés car moins restrictive que le Code du travail.

Cette saisine de la Cour de cassation se fera aux frais d'une association qui se prétend pourtant en difficulté financière. Étrange façon de dilapider des subventions publiques qui devraient plutôt servir à la prévention dans un quartier sensible de la ville. Les collectivités, ville et département, qui financent cette structure sociale pourraient d'ailleurs lui demander des comptes !

Notons enfin que Marianne Gambier est interdite d'aller travailler depuis 4 mois ! Là encore, on ne peut que s'étonner de cette mesure vexatoire alors que plus que jamais, les travailleurs sociaux sont indispensables pour aider toute une population, et en particulier les ados, frappée par cette terrible crise sanitaire et sociale.



**ACTION DES SALARIÉ-E-S  
DU SECTEUR ASSOCIATIF**  
[syndicat-asso.fr](http://syndicat-asso.fr)

**Syndicat ASSO-  
Solidaires**

31 rue de la Grange aux Belles  
75010 Paris

[contact@syndicat-asso.fr](mailto:contact@syndicat-asso.fr)  
<https://syndicat-asso.fr>